

N° POSACTES : 273217

**Objet : Comptes administratifs 2019 des instructions M52, M4, M43 : détermination et affectation des résultats.**

---

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée départementale :

- le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget principal et des différents budgets annexes ;
- le bilan des acquisitions et cessions immobilières ;
- les actions de formation des élus.

Il retrace les réalisations en dépenses et recettes et renseigne sur l'état des reports, les résultats de clôture et l'affectation des résultats pour l'ensemble des budgets du département relevant de différentes instructions comptables.

Afin de faciliter la lecture des documents budgétaires, divers tableaux retraçant la détermination des résultats et l'affectation du résultat vous sont présentés.

## **I – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

### **A – BUDGETS RELEVANT DE L'INSTRUCTION M52 DES DEPARTEMENTS**

#### **1 – BUDGET PRINCIPAL**

Les écritures passées sur le Budget Principal au cours de l'exercice 2019 ont généré un résultat global cumulé de 191 731 869,73 € dont :

- un résultat de fonctionnement de **+ 221 783 441,44 €**
- un résultat d'investissement de **- 30 051 571,71 €**

Le tableau suivant permet de connaître avec précision les résultats comptables 2019 du Budget Principal.

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>	126 088 388,39	4 871 510,80	130 959 899,19
<b>Recettes de l'exercice</b>	1 580 877 831,46	345 163 445,71	1 926 041 277,17
<b>Dépenses de l'exercice</b>	1 485 182 778,41	380 086 528,22	1 865 269 306,63
<b>Résultats de l'année</b>	95 695 053,05	-34 923 082,51	60 771 970,54
<b>Résultats bruts *</b>	221 783 441,44	-30 051 571,71	191 731 869,73
<b>Affectation aux résultats</b>	-62 759 967,91	62 759 967,91	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		74 498 243,30	74 498 243,30
<b>Reports de recettes d'investissement</b>		41 789 847,10	41 789 847,10
<b>Résultats nets à reprendre</b>	159 023 473,53	0,00	159 023 473,53

Il est à noter que le rapprochement entre les résultats du compte administratif du Département et du compte de gestion du Payeur laisse apparaître un écart dû à l'intégration, dans le compte de gestion du Payeur au budget principal du Département, du résultat du budget « Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées » (97 568,97 € en fonctionnement) suite à dissolution et absorption du budget SIPTA géré par la trésorerie de Balma puis celle de L'Union (Arrêté Préfectoral de dissolution du 15 novembre 2019).

## 2 – BUDGET RESTAURATION

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 0,00 € :

- un résultat de fonctionnement de 0,00 €
- un résultat d'investissement de 0,00 €

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>	-45 353,62	0,00	-45 353,62
<b>Recettes de l'exercice</b>	1 290 742,54	0,00	1 290 742,54
<b>Dépenses de l'exercice</b>	1 245 388,92	0,00	1 245 388,92
<b>Résultats de l'année</b>	45 353,62	0,00	45 353,62
<b>Résultats bruts</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation aux résultats</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		0,00	0,00
<b>Reports de recettes d'investissement</b>		0,00	0,00
<b>Résultats nets à reprendre</b>	0,00	0,00	0,00

### 3 – BUDGET CITE ROGUET

L'exécution sur 2019 du budget de la Cité Roguet fait apparaître un solde de 648 259,05 € dont :

- un résultat de fonctionnement de 648 259,05 €
- un résultat d'investissement de 0,00 €

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>Reprise résultat antérieur</b>	464 649,81	0,00	464 649,81
<b>Recettes de l'exercice</b>	1 953 016,00	1 404 080,96	3 357 096,96
<b>Dépenses de l'exercice</b>	1 769 406,76	1 404 080,96	3 173 487,72
<b>Résultats de l'année</b>	183 609,24	0,00	183 609,24
<b>Résultats bruts</b>	648 259,05	0,00	648 259,05
<b>Affectation aux résultats</b>	- 261,65	261,65	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		261,65	261,65
<b>Reports de recettes d'investissement</b>		0,00	0,00
<b>Résultats nets à reprendre</b>	647 997,40	0,00	647 997,40

### 4 – BUDGET PARC TECHNIQUE

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 1 656 068,30 € dont :

- un résultat de fonctionnement de - 1 641 452,66 €
- un résultat d'investissement de + 3 297 520,96 €

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>Reprise résultat antérieur</b>	-1 114 922,76	4 023 913,04	2 908 990,28
<b>Recettes de l'exercice</b>	18 786 008,99	3 288 538,88	22 074 547,87
<b>Dépenses de l'exercice</b>	19 312 538,89	4 014 930,96	23 327 469,85
<b>Résultats de l'année</b>	-526 529,90	-726 392,08	-1 252 921,98
<b>Résultats bruts</b>	-1 641 452,66	3 297 520,96	1 656 068,30
<b>Affectation aux résultats</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		2 529 647,71	2 529 647,71
<b>Reports de recettes d'investissement</b>		0,00	0,00
<b>Résultats nets</b>	-1 641 452,66	767 873,25	-873 579,41

## 5 – BUDGET LABORATOIRE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 103 244,69 € dont :

- un résultat de fonctionnement de 0,00 €
- un résultat d'investissement de 103 244,69 €

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>	0,00	44 815,77	44 815,77
<b>Recettes de l'exercice</b>	459 666,76	78 603,80	538 270,56
<b>Dépenses de l'exercice</b>	459 666,76	20 174,88	479 841,64
<b>Résultats de l'année</b>	0,00	58 428,92	58 428,92
<b>Résultats bruts</b>	0,00	103 244,69	103 244,69
<b>Affectation aux résultats</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		10 927,17	10 927,17
<b>Reports de recettes d'investissement</b>		0,00	0,00
<b>Résultats nets</b>	0,00	92 317,52	92 317,52

**B – BUDGETS REGIS PAR L'INSTRUCTION M4 DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

**1 – BUDGET PEPINIÈRES**

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 70 998,98 € dont :

- un résultat d'exploitation de 0,00 €
- un résultat d'investissement de 70 998,98 €

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>	0,00	35 197,04	35 197,04
<b>Recettes de l'exercice</b>	436 532,89	36 198,24	472 731,13
<b>Dépenses de l'exercice</b>	436 532,89	396,30	436 929,19
<b>Résultats de l'année</b>	0,00	35 801,94	35 801,94
<b>Résultats bruts</b>	0,00	70 998,98	70 998,98
<b>Affectation aux résultats</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		22 323,16	22 323,16
<b>Reports de recettes d'investissement</b>			0,00
<b>Résultats nets à reprendre</b>	0,00	48 675,82	48 675,82

## 2 – BUDGET DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL EVA 31

Il ressort du tableau ci-dessous un résultat global de 12 618 035,58 € dont :

- un résultat d'exploitation de 9 395 258,86 €
- un résultat d'investissement de 3 222 776,72 €

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>	9 183 525,11	3 537 924,03	12 721 449,14
<b>Recettes de l'exercice</b>	11 625 865,08	1 008 655,98	12 634 521,06
<b>Dépenses de l'exercice</b>	11 414 131,33	1 323 803,29	12 737 934,62
<b>Résultats de l'année</b>	211 733,75	-315 147,31	-103 413,56
<b>Résultats bruts</b>	9 395 258,86	3 222 776,72	12 618 035,58
<b>Affectation aux résultats</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		694 692,85	694 692,85
<b>Reports de recettes d'investissement</b>			0,00
<b>Résultats nets à reprendre</b>	9 395 258,86	2 528 083,87	11 923 342,73

## C – BUDGET REGI PAR L'INSTRUCTION M43 DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE TRANSPORT DE PERSONNES

### BUDGET DES TRANSPORTS INTERURBAINS

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 2 989 070,07 € dont :

- un résultat d'exploitation de 0,00 €
- un résultat d'investissement de 2 989 070,07 €

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>	0,00	3 330 645,67	3 330 645,67
<b>Recettes de l'exercice</b>	23 837 695,81	98 255,75	23 935 951,56
<b>Dépenses de l'exercice</b>	23 837 695,81	439 831,35	24 277 527,16
<b>Résultats de l'année</b>	0,00	-341 575,60	-341 575,60
<b>Résultats bruts</b>	0,00	2 989 070,07	2 989 070,07
<b>Affectation aux résultats</b>		0	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		467 512,45	467 512,45
<b>Reports de recettes d'investissement</b>			0,00
<b>Résultats nets à reprendre</b>	0,00	2 521 557,62	2 521 557,62

## II – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES

L'article L3213-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que, dans le cadre de l'approbation du compte administratif, les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières, c'est-à-dire sur les acquisitions et cessions d'immeubles bâtis ou non bâtis, et sur la constitution de droits réels immobiliers.

Les 47 acquisitions immobilières ont, en 2019, reflété les engagements pris par notre collectivité dans le cadre des programmations annuelles ou pluriannuelles, et indispensables à la réalisation de projets départementaux dans des domaines aussi variés que la voirie, l'éducation et l'action sociale.

Les 32 cessions immobilières concernent pour l'essentiel la vente de délaissés de voirie, et s'inscrivent dans une gestion maîtrisée et optimale des biens départementaux.

Les 75 actes administratifs portant création de droits ont été majoritairement établis par les agents de notre collectivité.

Les opérations de voirie importantes en ce qui concerne leur impact sur l'environnement ou la situation financière, ainsi que celles rencontrant l'opposition d'un ou plusieurs propriétaires, ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, les opérations plus modestes étant traitées à l'amiable.

Le montant des transactions est établi par référence au marché des transactions locales et momentanées, portant sur des biens comparables en quantité et en qualité. Pour toutes les acquisitions ayant dépassé 180 000 € ainsi que pour toutes les cessions, l'avis de France Domaine a été demandé.

Dans le cas particulier des expropriations par voie d'utilité publique, et à défaut d'accord amiable, le montant de la transaction est fixé par M. le Juge de l'Expropriation.

Les négociations menées en 2019 ont cependant permis de réaliser 14 acquisitions à un euro dont l'acquisition de terrains pour les besoins des collèges.

### **1) Acquisitions concernant la voirie**

37 acquisitions d'un montant total de 435 K€ ont été réalisées, dont 2 par ordonnances d'expropriation. Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 21 K€ :

a) 31 transferts de propriété ont concerné 20 opérations amiables parmi lesquelles :

- 21 acquisitions onéreuses auprès de personnes privées,
- 9 acquisitions à 1 €, dont 6 avec des personnes privées et 4 avec des personnes publiques,
- 1 échange sans soulte,

b) 6 transferts de propriété dans le cadre de 4 opérations déclarées d'utilité publique se sont déroulés par accord amiable ou par voie d'expropriation :

- 4 actes notariés,
- 2 par ordonnance.

Indépendamment des transferts, 6 jugements ne valant pas transfert de propriété ont été rendus en 2019 concernant des ordonnances publiées en 2018.

### **2) Cessions concernant la voirie**

29 cessions ont été réalisées en 2019.

Il s'agit de cessions de parcelles constituant des dépendances du Domaine Routier au profit de tiers et de personnes publiques, et qui ne présentent plus d'intérêt pour la voirie départementale. 10 au profit d'une commune, 1 au profit d'une Communauté d'agglomération, 1 au profit d'un organisme public et 17 avec des particuliers ou des sociétés.

17 d'entre elles ont permis une recette de 325 051 € en 2019 augmentée d'un montant de 22 875 € lié à des recettes perçues en 2019 concernant 8 actes signés en 2018 ainsi que 2 actes signés en 2017 donc les recettes ont été perçues en 2019 soit un total de 10 641 €, auquel il faudra rajouter le montant de remboursement de la Contribution de Sécurité Immobilière et de droit de mutation pour une total de 5 952 €. Le total des recettes encaissées pour 2019 s'élève à 364 519 €.

### **3) Acquisitions et cessions constitutions de servitudes liées au patrimoine autre que routier**

**a) 5 Acquisitions pour les besoins des Collèges :**

Pour l'année 2019, il a été procédé à l'acquisition de deux parcelles auprès des communes et de leurs établissements publics au prix de 1€ chacune, en vue de l'implantation des collèges neufs de L'ISLE EN DODON et de CINTEGABELLE.

Une parcelle a été acquise auprès de la société Vinci Immobilier pour un prix de 9 600 000€ en vue de l'implantation du collège neuf de TOULOUSE-SAINTE SIMON.

Deux parcelles ont été acquises au prix de 1 € chacune, auprès des communes de FONSORBES et de BLAGNAC dans le cadre de la régularisation foncière des collèges de ces deux communes.

**b) 2 Acquisitions pour les besoins de la Direction des routes :**

- 1 ensemble immobilier bâti a été acquis pour un montant de 335 000€ auprès de la SCI Astra à VILLENEUVE-DE-RIVIERE en vue de l'implantation de l'antenne sud du Parc routier.
- 1 ensemble immobilier bâti a été acquis pour un montant de 500 000€ auprès de la SCI de la Garrigue à GARIDECH / MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE pour les besoins du nouveau centre d'exploitation du secteur.

### **c) 1 Acquisition pour les besoins de la DGD culture**

Deux parcelles ont été acquises au prix de 140 000€ auprès de l'ATMO Occitanie en vue de la réalisation d'un nouveau site de conservation pour les archives départementales, 10 chemin des Capelles à TOULOUSE.

### **d) 2 Acquisition pour les besoins de la DGD solidarité**

- 1 acquisition portant sur 36 lots de copropriété ont été acquis dans l'ensemble immobilier « Eole1 » à MURET, au prix de 3 111 270 € pour les besoins de bureaux de la nouvelle DTS du Muretain.
- 1 lot de copropriété a été acquis en VEFA dans l'ensemble immobilier « Clémence Isaure Retail Park », au prix de 1 636 826 € pour les besoins de bureaux de la nouvelle MDS de REVEL

### **e) 3 Cessions :**

Trois cessions ont été réalisées en 2019.

Il s'agit d'une part d'une cession d'un bien bâti au prix de 325 000€ à la communauté de communes du bassin Auterivain et d'autre part, de la cession de deux parcelles qui ne présentent plus d'intérêt pour les besoins du Département au profit de la Commune de FROUZINS au prix de 153 000€ et d'un particulier au prix de 176 €.

### **f) 10 Constitution de servitude :**

9 servitudes de réseaux sans incidence financière ont été consenties sur 10 parcelles départementales situées sur les communes de PORTETSUR-GARONNE, SEYSSES, MONDAVEZAN, BOULOGNE-SUR-GESE et LHERM, et une servitude de passage été consentie pour un montant de 100€ sur une parcelle départementale située sur la commune de CAZERES au profit d'un particulier.

### **g) Parc des classes mobiles :**

23 préfabriqués de plus de 10 ans d'âge ont été transférés à titre gratuit à 19 communes.

### **h) 6 Prises à bail :**

Pour les besoins de ses services, le Département a pris à bail ou a renouvelé ses engagements locatifs en 2019, pour les locaux suivants :

- Bail commercial du 6 août 2019 consenti par la société SC ALIZEA au bénéfice du Département portant location d'un ensemble immobilier de bureaux et de stockage, sis 8 Rue de Borde Basse à L'UNION, pour une durée de 9 ans dont 6 ans fermes, pour un loyer annuel de 72 000€ HT/HC pour les besoins du laboratoire EVA 31.
- Bail commercial du 7 mai 2019 consenti par la société BGA TRANSACTIONS au bénéfice du Département portant location d'un plateau de bureaux dans un ensemble immobilier dénommé « Riverside » sis 22 boulevard de la Marquette à TOULOUSE, pour une durée de 9 ans, pour un loyer annuel de 89 375€ HT/HC pour les besoins de l'agence HAUTE-GARONNE INGENIERIE – ATD.
- Bail commercial du 6 mai 2019 consenti par la société SCI FRUCTIREGIONS au bénéfice du Département portant location de 2 plateaux de bureaux dans un ensemble immobilier dénommé « CENTRAL PARC » sis 54 boulevard de l'embouchure à TOULOUSE, pour une durée de 10 ans, pour un loyer annuel de 156 640€ HT/HC pour les besoins de l'agence HAUTE-GARONNE INGENIERIE – ATD.
- Bail commercial du 6 mai 2019 consenti par la société SCI FRUCTIPIERRE au bénéfice du Département portant location d'un plateau de bureaux dans un ensemble immobilier dénommé « CENTRAL PARC » sis 54 boulevard de l'embouchure à TOULOUSE, pour une durée de 9 ans, pour un loyer annuel de 97 080€ HT/HC pour les besoins de l'agence HAUTE-GARONNE INGENIERIE – ATD.
- Bail commercial du 15 mai 2019 consenti par la société BAGAN AMBRE au bénéfice du Département portant location d'un plateau de bureaux dans un ensemble immobilier dénommé

« COLOMBE PARC » sis 3-5 boulevard Jean-Auguste Ingres à COLOMIERS, pour une durée de 9 ans dont 6 ans fermes, pour un loyer annuel de 134 908€ HT/HC pour les besoins de la DTS nord toulousain.

- Bail commercial du 15 janvier 2019 consenti par la SCI Pierre Paul R au bénéfice du Département portant renouvellement de la location des locaux de la Maison des adolescents sise 16 rue Riquet à TOULOUSE pour une durée de 9 ans, dont 6 ans fermes pour un loyer annuel de 167 200€ HT/HC.

#### **4) Remaniements cadastraux**

4 remaniements initiés par le Cadastre.

Ces remaniements n'ont aucune incidence financière pour le Département.

#### **5) Affectation de parcelles au domaine public routier**

De nombreuses parcelles servant d'assise foncière aux voies départementales n'ont pas été affectées au domaine public routier, et relèvent toujours du domaine privé départemental.

En lien avec les services du cadastre, 109 opérations de récolement ont été engagées afin d'identifier ces parcelles.

En 2019, 12 opérations ont été clôturées et 422 parcelles ont été traitées au cours de cette année par les agents permettant le transfert de parcelles dans le domaine public routier, ainsi qu'une mise à jour de la base cadastrale des propriétés privées du Département.

Ces opérations n'ont aucune incidence financière pour le Département.

### **III – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS**

Conformément à l'article L 3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez annexé au présent rapport, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par le Conseil départemental en 2019.

\*\*\*

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**Signé**

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental

*Annexes au rapport : Tableau récapitulatif des actions de formation des élus  
Rapport financier 2019*